

LEGENDE

Parcelle indicative et surfaces cessibles

Implantation indicative des constructions

Cadastre actuel

Zone inconstructible et réglementée :
recul H/2 (6 m mini) (voir règlement écrit et PLUi)

Zone constructible sous conditions
recul H/2 (6 m mini) ou construction en limite
séparative (voir règlement écrit et PLUi)

Haie existante à conserver et à entretenir, sauf
accès ponctuel (voir règlement écrit)

Haie plantée par l'aménageur (Compensation)

Périmètre d'opération

Emprise indicative de la zone tampon autour
des canalisations de transport de matières
dangereuses (Cf. PLUi et arrêtés)

GAS

Canalisation de transport de matières dangereuses

Empierrement possible pour accès au chemin

Nota : la localisation des haies existantes est approximative,
celles-ci seront précisées ultérieurement par un géomètre expert

PRE-BOCAGE INTERCOM

Les Monts d'Aunay
31 Rue de Vire,
14 260 AUNAY SUR ODON

VILLE DE VAL D'ARRY(14)

AMENAGEMENT
DE LA ZONE D'ACTIVITÉS
INTERCOMMUNALE
PARTIE SUD

REGLEMENT GRAPHIQUE ET
HYPOTHESE D'IMPLANTATION

Date	Modification	Indice
22.06.2020	Edition Originale	A

PA
9
10.2

Ec. : 1/500

22.06.20